



académie  
Aix-Marseille **E**

## Division des Personnels Enseignants

DIPE/16-709-486 du 13/06/2016

### APPEL A CANDIDATURE

Référence : convention et circulaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire NOR : MENE 1135249C, circulaire n°2011-239 du 8-12-2011, MEN-DGESCO A1-3/ JUS-DAP

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du second degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : Mme QUARANTA - Coordinatrice mouvement - Tel : 04 42 91 74 39 - Fax : 04 42 91 70 09

Un poste d'enseignant au Centre pénitentiaire d'Avignon est à pourvoir à la rentrée scolaire 2016.

Vous trouverez en annexe le profil de poste.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## Un emploi d'enseignant est vacant au Centre pénitentiaire d'Avignon à la rentrée 2016.

### Référence :

convention et circulaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire:

NOR : MENE 1135249C,

circulaire n°2011-239 du 8-12-2011.

MEN-DGESCO A1-3/ JUS-DAP

### Spécificités de la mission :

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,
- de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne dans un objectif de réinsertion.
- D'être partie prenante du parcours avenir pour les élèves mineurs.

### Conditions de candidatures :

Etre enseignant titulaire du 1<sup>er</sup> degré ou 2<sup>d</sup> degré.

La priorité sera accordée aux enseignants polyvalents et/ou ayant pratiqué des méthodes individualisées qui possèdent un diplôme permettant l'enseignement spécialisé (CAPA-SH ou 2CA-SH option F) **ou** ont une expérience professionnelle dans des établissements difficiles ou en formation d'adultes.

### Conditions particulières :

Les personnels sont affectés à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire. Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste. Ils devront suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes).

Les candidats professeurs des écoles non spécialisés doivent s'engager à préparer le CPA-SH conformément aux préconisations de la circulaire citée en référence.

### Procédure :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elle implique et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat.

Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées pour le 17 juin à :

1. **Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale**, Direction académique des services de l'éducation nationale, 49 rue Thiers - 84077 AVIGNON CEDEX 04

Et à

2. **Monsieur le proviseur de l'unité pédagogique pour l'enseignement en milieu pénitentiaire** :  
[ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr)

Une commission de recrutement est arrêtée le mardi 21 juin après-midi.

Pour de plus amples renseignements sur les spécificités des missions, vous pouvez consulter le site internet de l'unité pédagogique régionale PACA Corse : <http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr>